



COMMUNIQUÉ

La Rochelle, le 6 janvier 2011

ELEVAGE OVIN ET CAPRIN AIDE À LA PRODUCTION - 2011

En application de l'article 68 du règlement (CE) n°73/2009, la France a choisi de soutenir les productions ovines et caprines en mettant en place, depuis la campagne 2010, une aide aux éleveurs d'ovins ou de caprins détenant respectivement au moins 50 brebis ou 25 chèvres.

Le demandeur s'engage notamment à :

- maintenir en permanence l'effectif éligible sur son exploitation du 1^{er} février au 11 mai 2011 inclus ;
- localiser le cheptel engagé tout au long de la période de détention. Il est donc nécessaire de déposer une déclaration de surfaces pour la campagne 2011 ;
- notifier les diminutions d'effectif et les remplacements d'animaux ;
- justifier du maintien de l'effectif par la tenue d'un registre ;
- pour l'aide aux ovins, respecter un ratio de productivité fixé à 0,5 naissance par brebis (au lieu de 0,3 agneau en 2010) ;
- respecter la réglementation sur l'identification des animaux et les règles de la conditionnalité des aides.

La demande est à télédéclarer dès à présent par internet sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr. Par son accusé de réception informatique, cette démarche suffit à garantir la prise en compte de la demande d'aide. Elle améliore la qualité et la fiabilité du suivi, et facilite l'accès permanent à votre dossier qui reste modifiable.

Pour les exploitants qui souhaiteraient plutôt procéder au dépôt ou à l'envoi d'un dossier en version papier, le formulaire de demande et sa notice explicative sont téléchargeables à partir du site de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) :

<http://ddaf17.agriculture.gouv.fr/>

La demande doit impérativement être télédéclarée ou, dans le cas du formulaire papier, déposée ou **parvenue** auprès de la DDTM, service agriculture durable et soutien des territoires (ADST), **au plus tard le 31 janvier 2011**.

Votre correspondant à la DDTM :

Service ADST :
Nathalie VERDON
Tél. : 05 16 49 62 09.

DDTM - ADST - site Mangin - 89 avenue des Cordeliers - 17018 LA ROCHELLE Cedex 1

Contact presse Préfecture de la Charente-Maritime :

Nathalie DEBIEN – 05.46.27.43.05 – nathalie.debien@charente-maritime.gouv.fr

Nathalie VACHAL – 05.46.27.43.25 – nathalie.vachal@charente-maritime.gouv.fr